LE REFERENT PREVENTION, UN ACTEUR CLE

Ce projet bénéficie du soutien de :

l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE
Anact L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
Aract RÉUNION
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DU TRAVAIL
CGSS Réunion
UNION EUROPEENNE
IUT DE LA RÉUNION Institut Universitaire de Technologie
UR UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

Lise Rueflin

Responsable du pôle Politique du Travail
DIECCTE

Corinne Dubois

Directrice
ARACT REUNION

Présentation de l’action
salariés désignés compétents

Pierre Mercader
Directeur adjoint - POLE TRAVAIL
DIECCTE

Faire du Salarié Désigné Compétent en Prévention un réel acteur de la prévention primaire en entreprise

Le Salarié Désigné Compétent en Prévention

Depuis 2012, tout employeur, quelle que soit la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise, doit désigner au moins un salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Art. L. 4644-1

Sa mission : assister et aider l'employeur dans la mise en place et la gestion de la politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise.

Le Salarié Désigné Compétent en Prévention

Ses moyens :

- Recevoir une formation appropriée en fonction des missions qui lui sont confiées.
- Avoir le temps et les moyens nécessaire pour exercer sa mission.
- Avoir accès aux informations et documents nécessaires à sa mission.
- Connaitre le fonctionnement de l'entreprise et les procédures attenantes
- S'appuyer sur les compétences de l'entreprise.
- Proposer de faire appel à des compétences externes.

Acquérir des compétences « prévention » nécessaires à la fonction de « salarié désigné compétent »

- La gestion de la santé et de la sécurité au travail nécessite des **techniques et des connaissances approfondies** et variées.
- Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une **formation en matière de santé au travail** dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16.
- Il est préférable que la désignation soit formalisée par une **lettre de mission**.

Acquérir des compétences « prévention » nécessaires à la fonction de « salarié désigné compétent »

Formation en matière Santé Sécurité au Travail :

- Pas de compétences particulières quelque soit son positionnement dans la hiérarchie et son statut.
- Formation adaptée d'une durée de 3 jours, par des organismes reconnus (habilités par INRS).
- Objectifs :
  - ✓ Identifier les enjeux en matière Santé et Sécurité au Travail (S&ST).
  - ✓Analyser les situations de travail à risques.
  - ✓Proposer des pistes de solutions afin de prévenir ces risques.
  - ✓Participer à la politique Santé Sécurité au Travail de l'entreprise.

L'action des partenaires – PRST 3

PRST3
Plan Régional Santé au Travail
2016-2020

Fiche action 4.3 : Faire du Salarié Désigné Compétent en Prévention un réel acteur de la prévention primaire en entreprise

L'action des partenaires – Faire du Salarié Désigné Compétent en Prévention un réel acteur de la prévention primaire en entreprise

Structuration

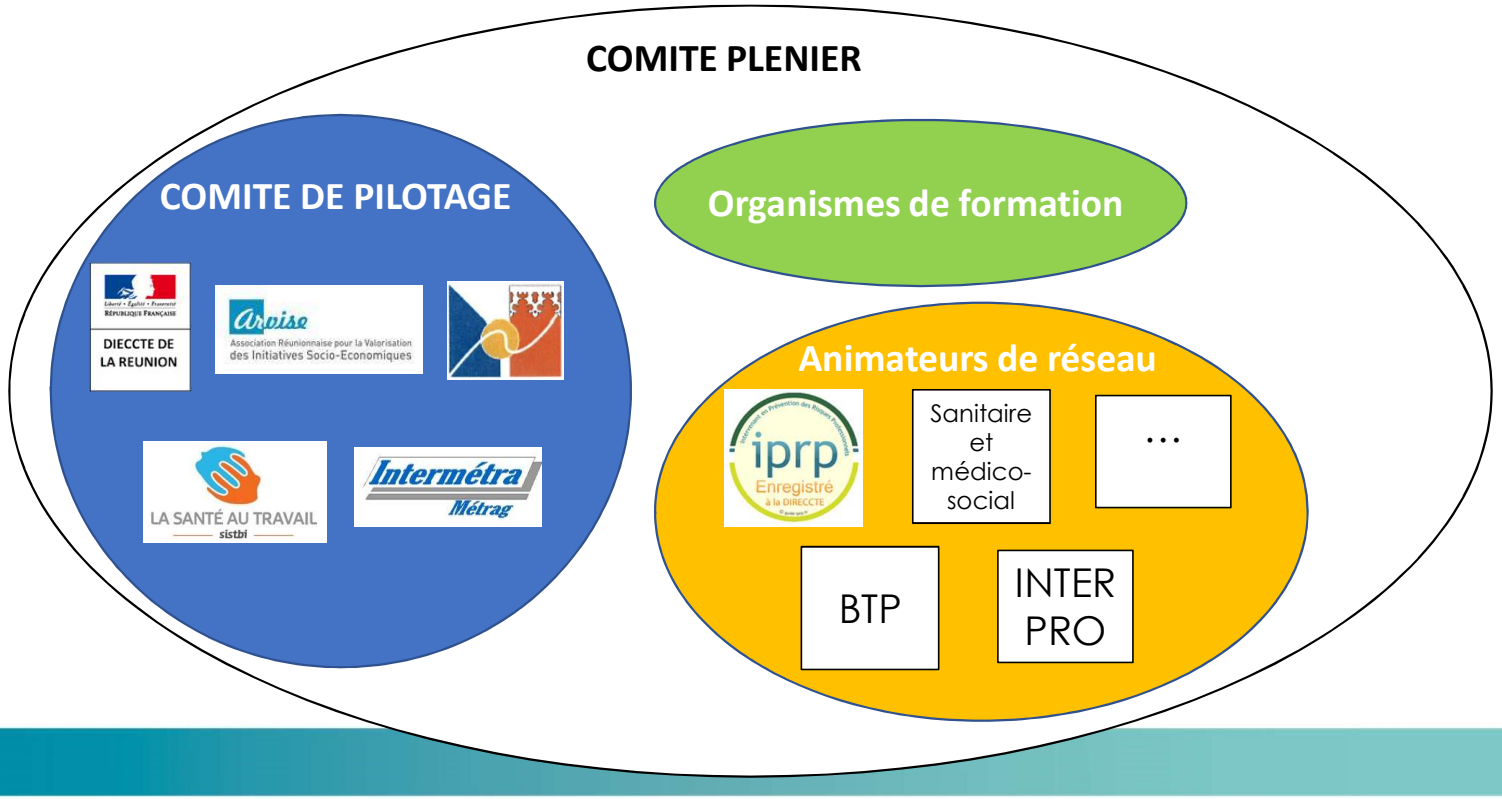

Vous avez dit PERFORMANCE(S) ?

L'action des partenaires – Faire du Salarié Désigné Compétent en Prévention un réel acteur de la prévention primaire en entreprise

Les outils produits

Pourquoi participer à un réseau?

- Pouvoir échanger entre pairs sur les missions du SDCP
- Conforter une dynamique de groupe par le partage de réflexions et d'expériences
- Partager sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques
- Réfléchir collectivement sur des projets ou des missions préalablement défini(e)s.
- Appréhender collectivement les obligations réglementaires
- Etre informé de l'actualité locale à travers les actions des partenaires de la prévention

RESEAU INTERPRO

- **Référent : Pascal Laporte (SISTBI)**
- Participants : 21
- Réunion lancement : octobre 2017
- Nombre de réunions : 3 en 2018, 2 au 1er semestre 2019
- Thèmes abordés :
  - Mieux cerner les missions du SDCP
  - Missions des institutions
  - Documents, moyens et veille réglementaire
  - Comment évaluer le risque chimique
  - Présentation du nouveau dispositif CACES
  - RPS :
    - ➢ Présentation de la démarche « Prévenir les RPS »
    - ➢ Présentation de la méthode ANACT « Analyser les RPS au travers des situations-problème »
    - ➢ Présentation et animation du Jeu "Les RPS dans le Document Unique" de l'ANACT
    - ➢ Présentation d'outils à travers des études de cas
    - ➢ Analyse par la méthode de l'arbre des causes
    - ➢ Débat : échange de pratique

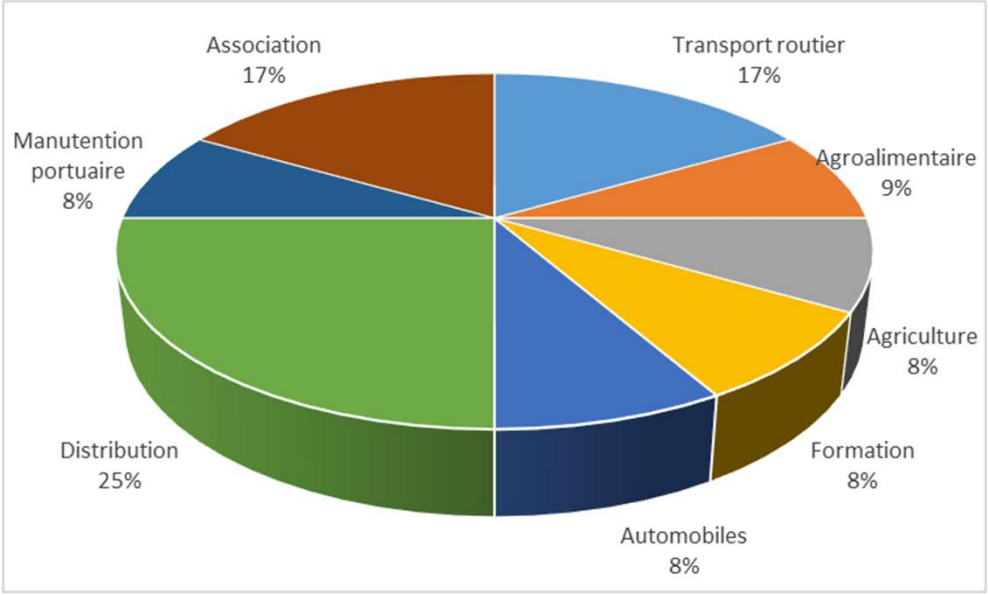

RÉSEAU SDCP DU SECTEUR AIDE ET SOINS

- 10 journées organisées, depuis 2016
- En moyenne 40 participants
- Partenaires : SISTBI, INTERMETRA, CGSS
- Thèmes abordés :

  Analyse des AT, Mobilisation des personnes dépendantes, Politique de prévention, Document unique, Risques Psychosociaux, Savoir convaincre son dirigeant, Intégration des nouveaux,

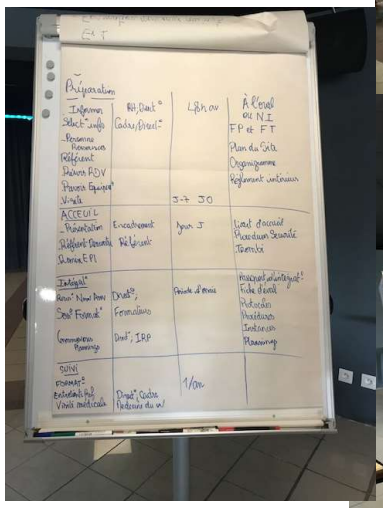

Présentation du site des partenaires de la prévention

Pascal Laporte
Directeur département de prévention
SISTBI

SITE INTERNET

www.preventionpro974.re

pour prévention

S'informer pour mieux agir !

ACCUEIL

CGSS - Partenaires de la préven
www.preventionpro974.re
TRAVAIL & PRÉVENTION
Site des partenaires de la prévention des risques professionnels à La Réunion pour les salariés, les membres des CHSCT, les représentants du personnel, les chefs d'entreprise...
Espace privé
Se connecter
Actualités
Partenaires
Conseils et outils
IRP
Vos questions
Liens utiles
Question pour le débat
Etude CHSCT
CONSULTER LE DOCUMENT
Découvrez nos partenaires
Espace représentants du personnel - IRP
Agenda
18 juin 2019
Semaine Qualité de Vie au Travail / les Ateliers de la prévention 2019
TOUT L'AGENDA
L'actualité
QVT
Qualité de Vie au Travail
Capitalisation-Transfert démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) transport frigorifique
GTFOI, Groupement des Transporteurs Frigorifiques de l'Océan Indien, né en
14e Semaine pour la Qualité de vie au TRAVAIL
UN MANAGEMENT DE QUALITÉ, ÇA S'APPREND ?
article – Semaine pour la Qualité de Vie au Travail
Semaine pour la Qualité de Vie au Travail
Les ateliers de la prévention 2018
Organisée par le réseau Anact-Aract, la 15ème...

ACTUALITES

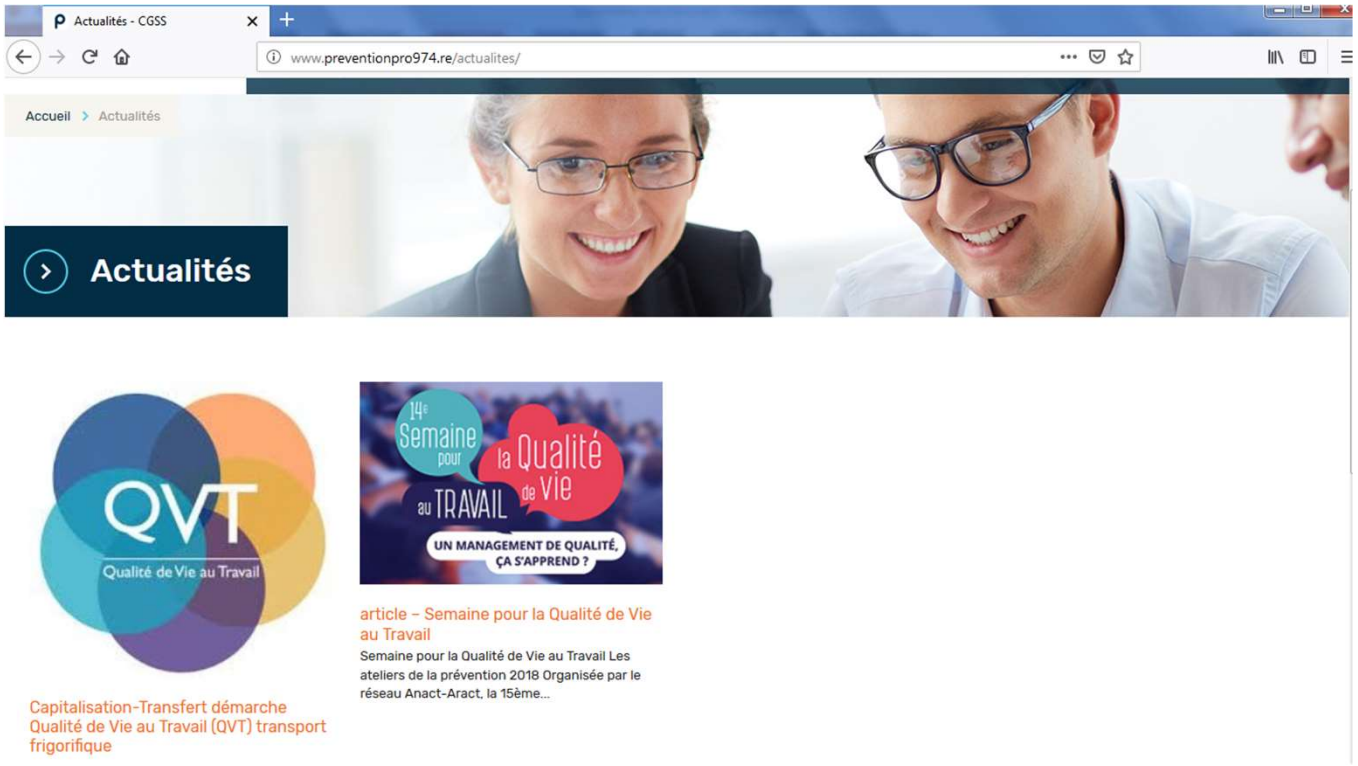

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

PARTENAIRES

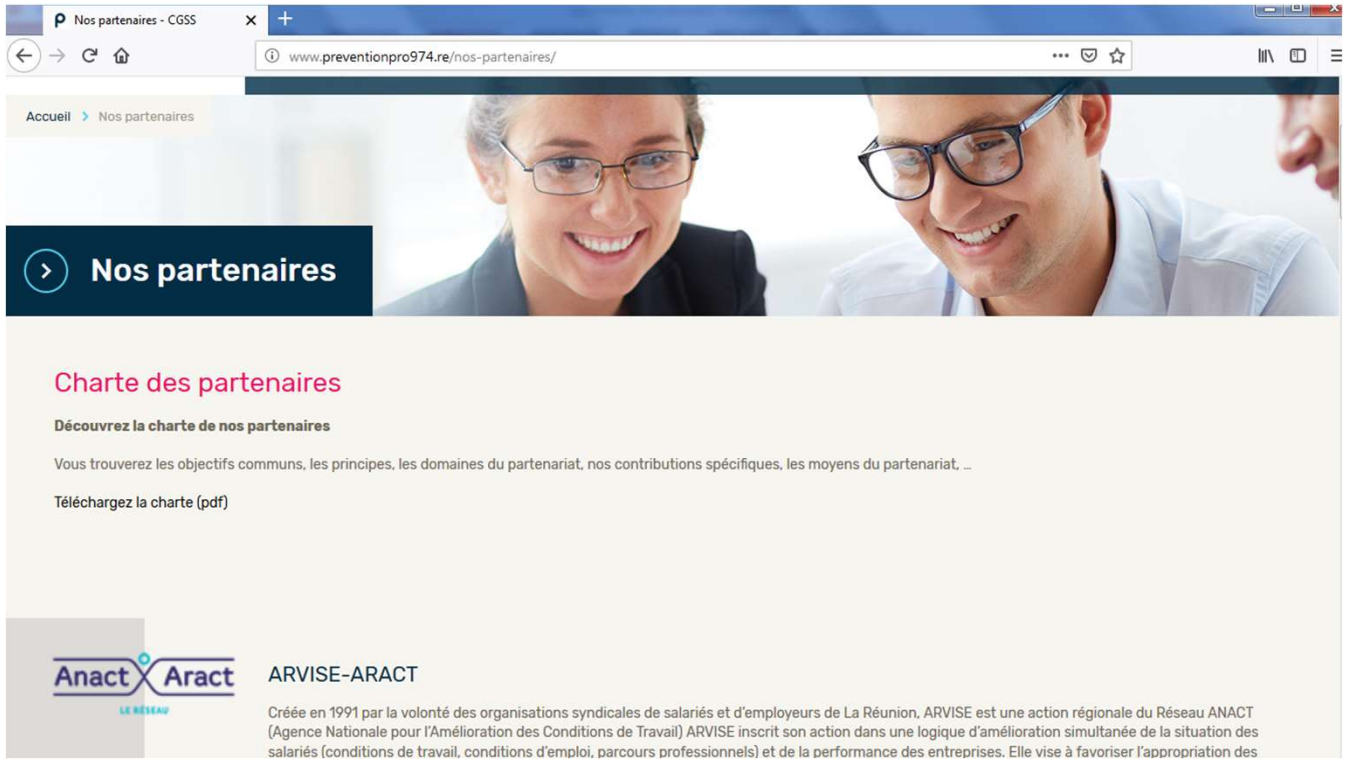

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

CONSEILS

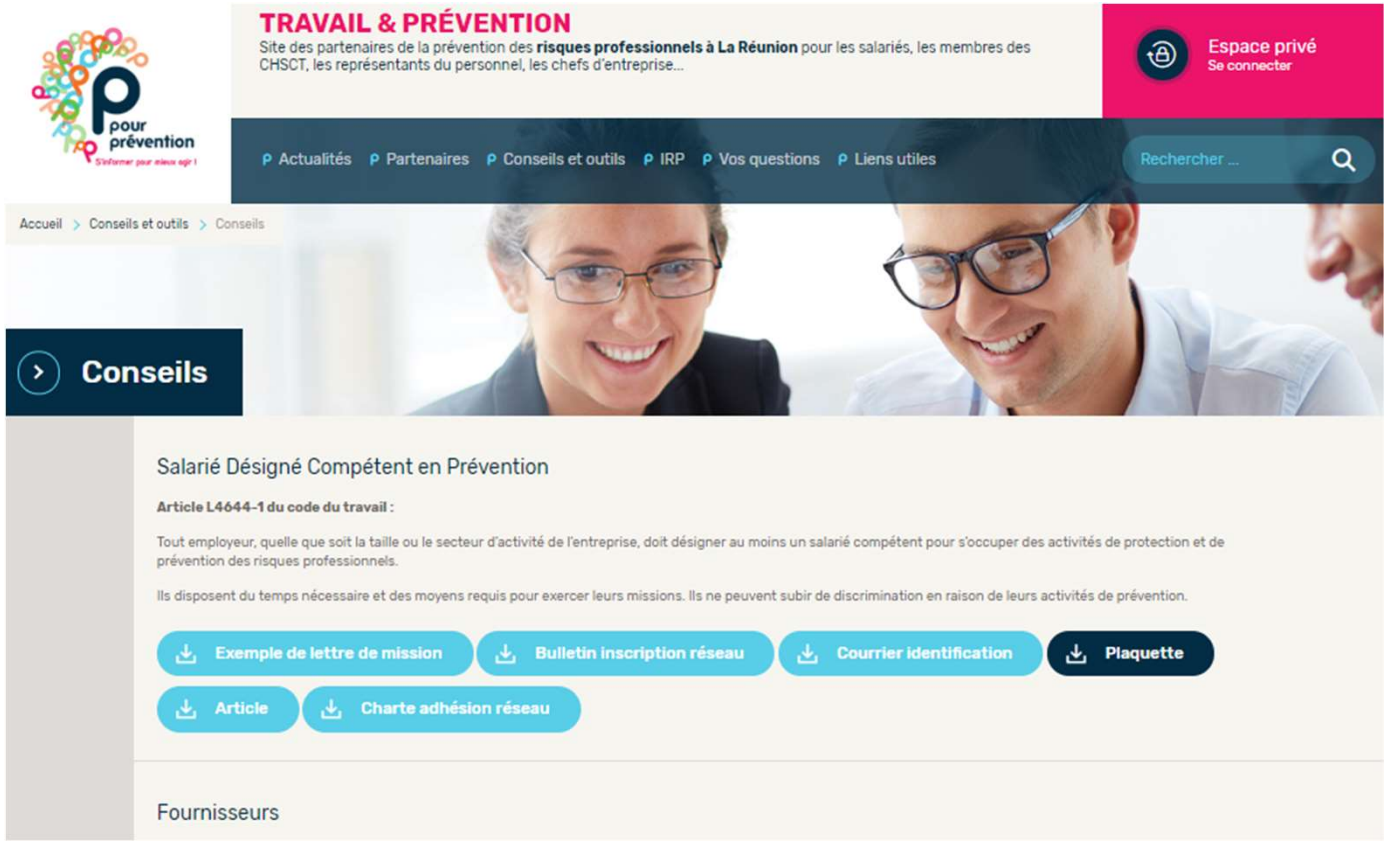

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

OUTILS

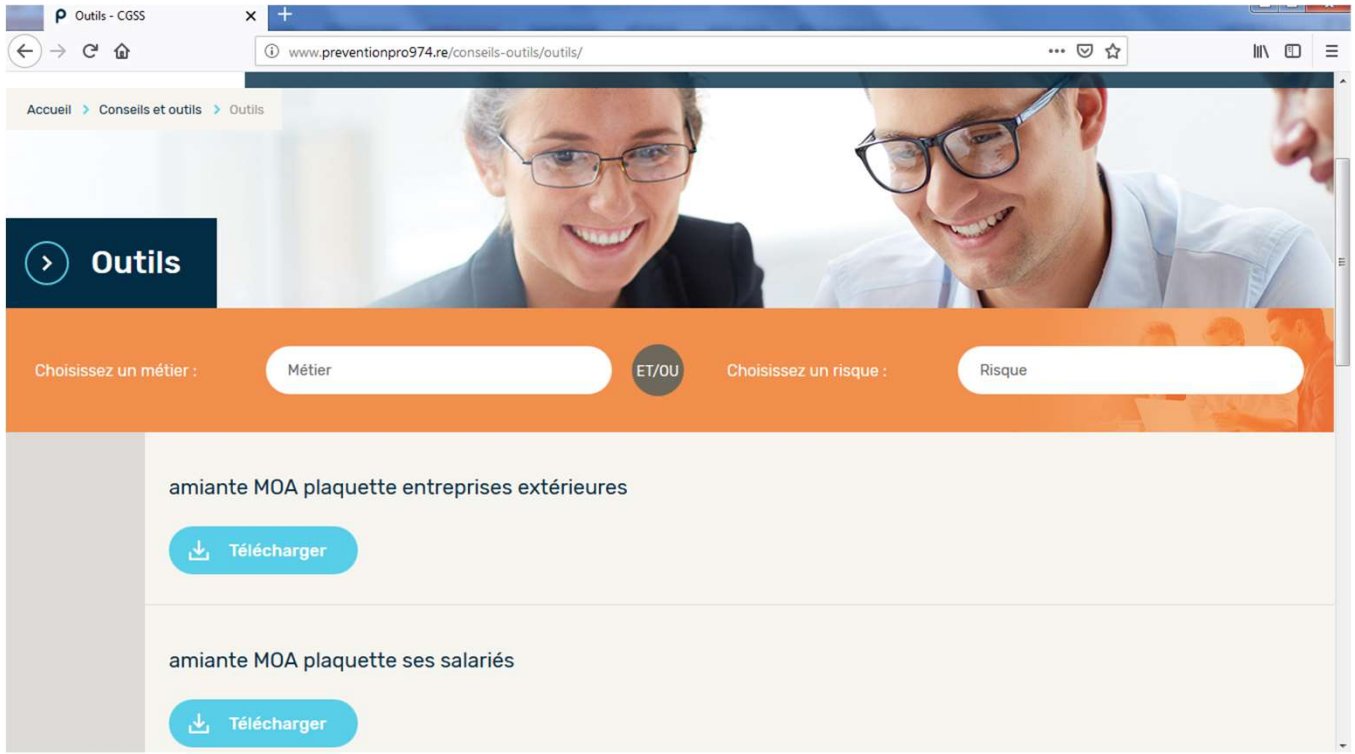

pour prévention

S'informer pour mieux agir !

IRP

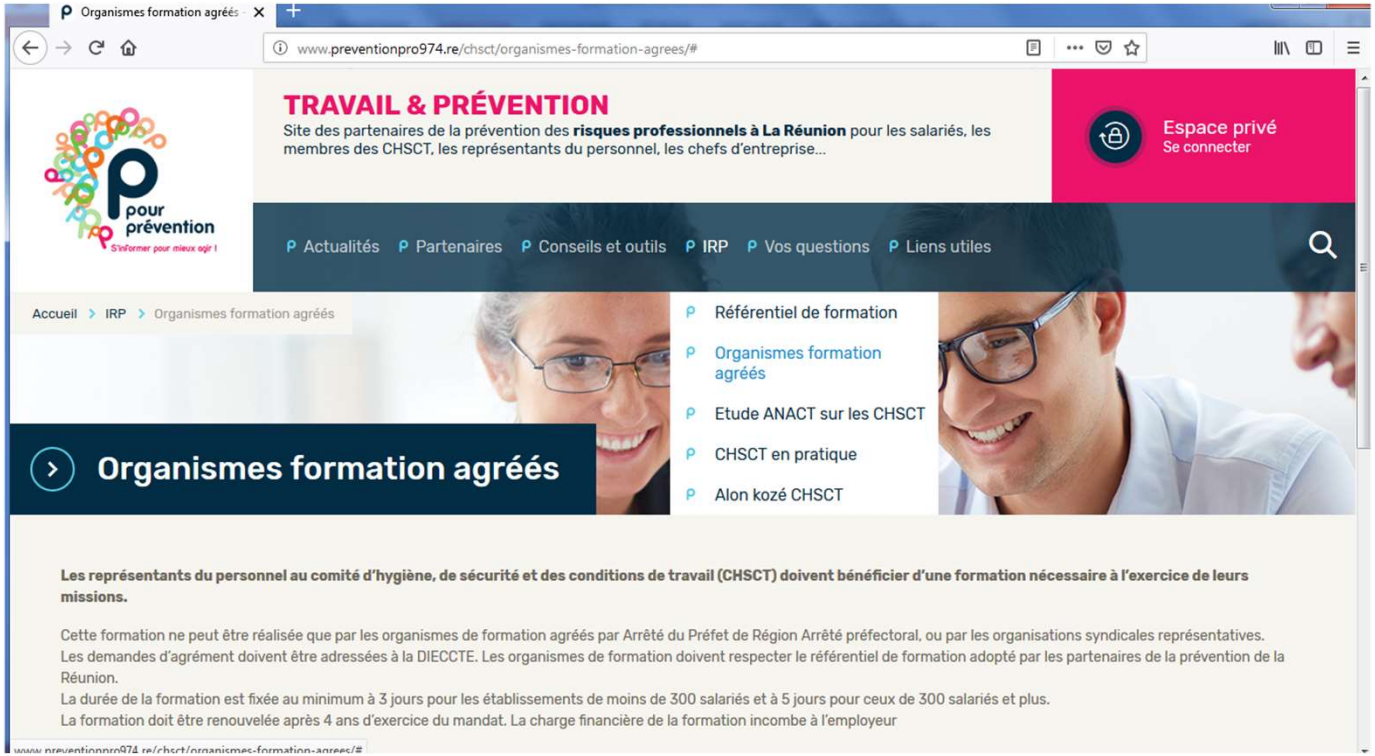

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

VOS QUESTIONS

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

VOS QUESTIONS

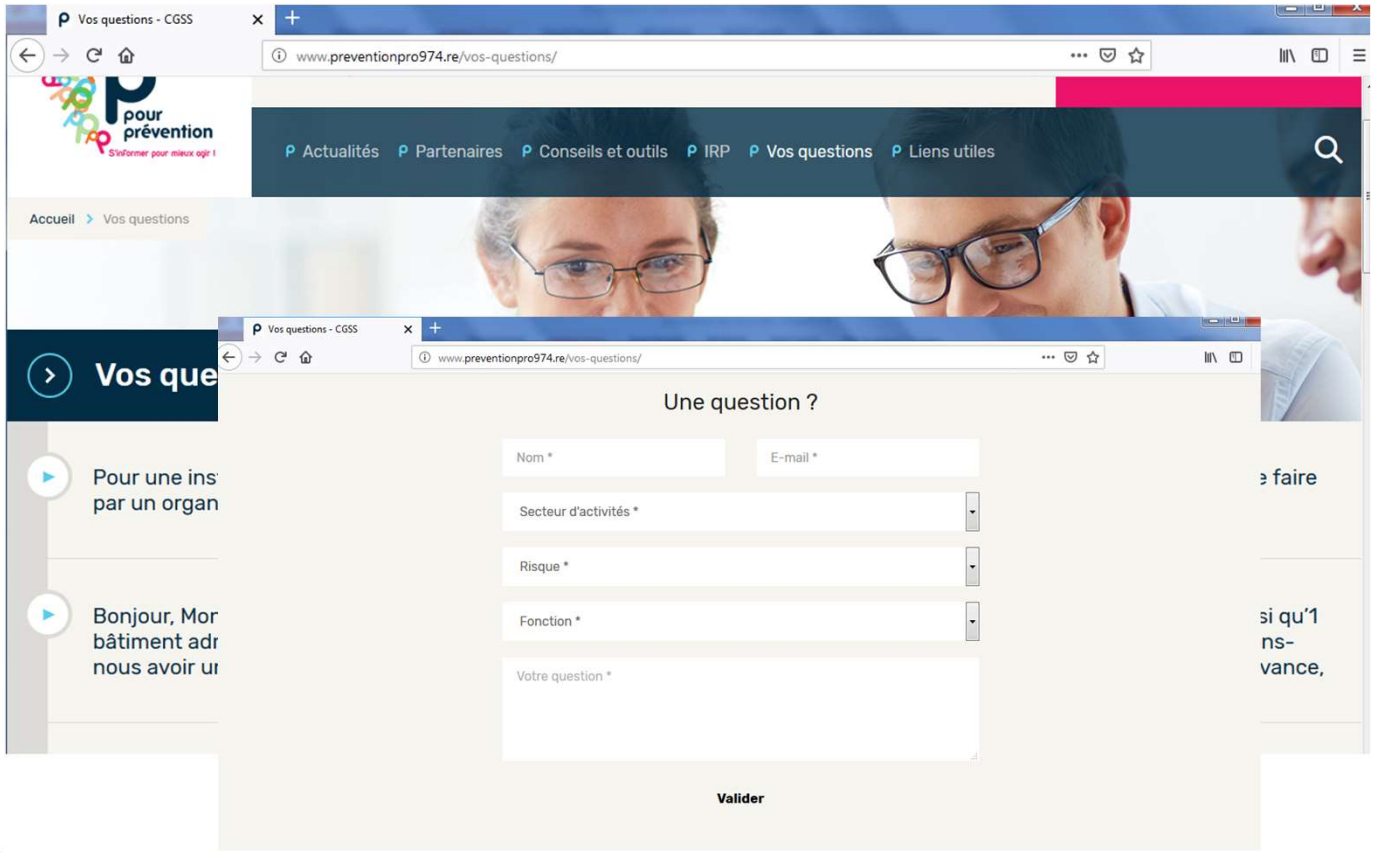

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

VOS QUESTIONS

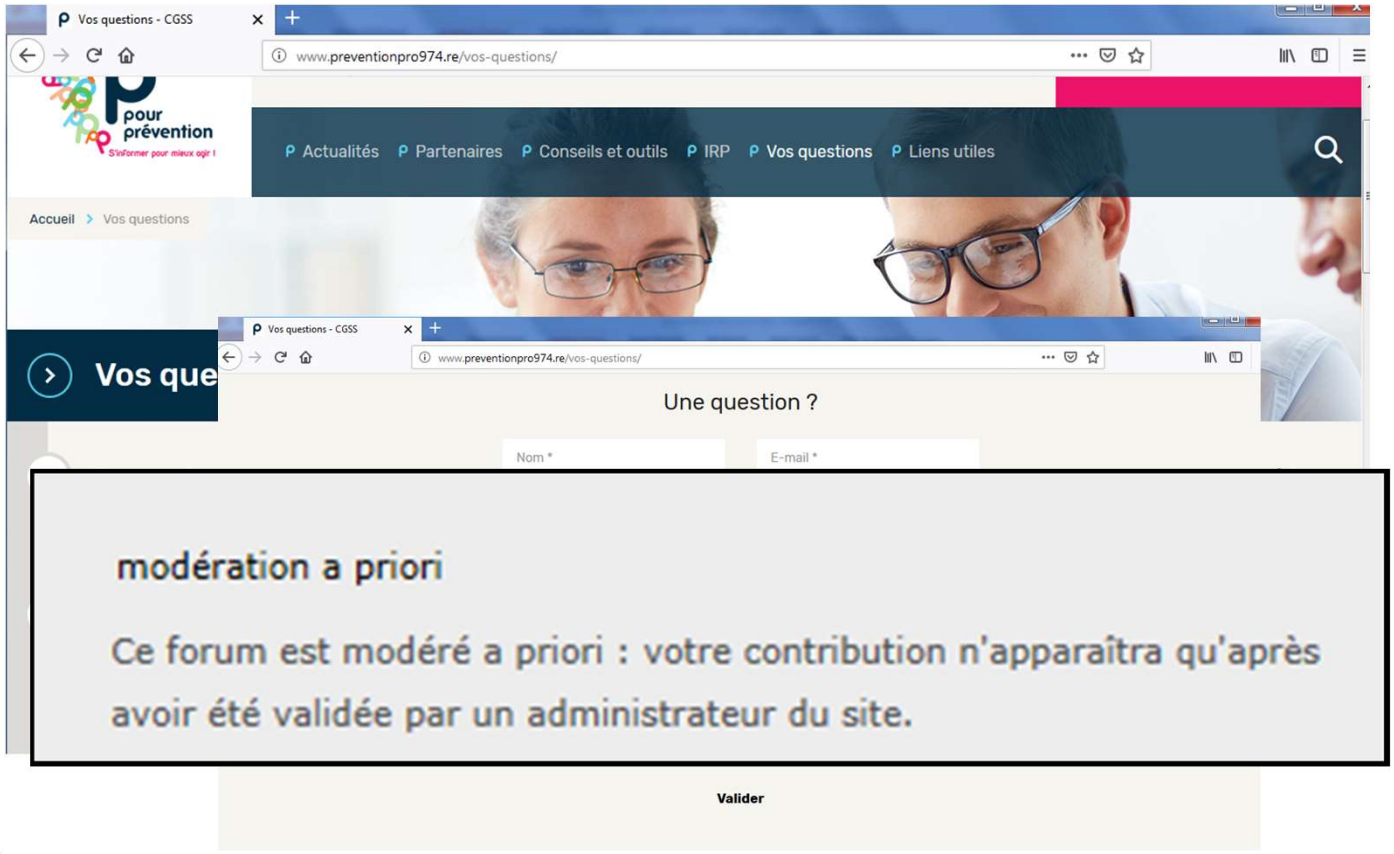

pour prévention
S'informer pour mieux agir !

SITE INTERNET

www.preventionpro974.re

pour prévention

S'informer pour mieux agir !

ECHANGE DE PRATIQUES

ATELIERS THEMATIQUES AU CHOIX :

- **Analyse accident du travail**
- **Accueil nouvel arrivant**
- **Analyse des risques et plan d'action**

Nous vous remercions pour votre participation

Ce projet bénéficie du soutien de :

l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE

Anact L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Aract RÉUNION

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DU TRAVAIL

CGSS Réunion

UNION EUROPEENNE

IUT DE LA RÉUNION Institut Universitaire de Technologie

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION